

SYNTENAL CD-50 EQ

Version 1.0 Date de révision: 2021-10-19 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 2021-10-19 Date d'impression: 2021-10-20

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SYNTENAL CD-50 EQ

No. d'article : 340014

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Klüber Lubrication NA LP
9010 CR 2120
Tyler, Texas 75707
Phone: (903) 534-8021
Fax: (903) 581-4376

32 Industrial Drive
Londonderry, NH 03053
Phone: (603) 647-4104
Fax: (603) 647-4106

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mcm@us.kluber.com
Material Compliance Management

Numéro d'appel d'urgence : +1-517-545-7070 NCEC

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Huile de graissage

Restrictions d'utilisation : Réserve aux utilisateurs professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une sévère irritation des yeux.

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

Conseils de prudence : **Prévention:**
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : huile synthétique hydrocarbonée
huile ester
Huile minérale.

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|-----------------|--------------|---------------------------------------|
| Huile minérale | Propriétaire | Secret commercial ($\geq 5 - < 10$) |
| Composé de zinc | Propriétaire | Secret commercial ($\geq 1 - < 5$) |

Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.
La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

ser.

| | | |
|---|---|--|
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Demander conseil à un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Pas d'information disponible. Aucun(e) à notre connaissance. |
| Avis aux médecins | : | Pas d'information disponible. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | | |
|---|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes de phosphore Oxydes de métaux |
| Information supplémentaire | : | Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. |
|---|---|---|

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---|----------------------------------|
| Version 1.0 | Date de révision: 2021-10-19 | Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 2021-10-19 | Date d'impression: 2021-10-20 |
|----------------|---------------------------------|---|----------------------------------|

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Ne pas remballer.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de | Paramètres de | Base |
|------------|---------|---------|---------------|------|
|------------|---------|---------|---------------|------|

SYNTENAL CD-50 EQ

Version 1.0 Date de révision: 2021-10-19 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 2021-10-19 Date d'impression: 2021-10-20

| | | valeur (Type d'exposition) | contrôle / Concentration admissible | |
|----------------|--------------|----------------------------|-------------------------------------|-----------|
| Huile minérale | Propriétaire | TWA (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Brouillard) | 1 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (Brouillard) | 1 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (Fraction inhalable) | 5 mg/m3 | ACGIH |

Mesures d'ordre technique : aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---|----------------------------------|
| Version 1.0 | Date de révision: 2021-10-19 | Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 2021-10-19 | Date d'impression: 2021-10-20 |
|----------------|---------------------------------|---|----------------------------------|

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : ≥ 204 °C
Méthode: coupelle ouverte

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0.001 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.866 (20 °C)
Substance de référence: Eau
La valeur est calculée.

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

| | | |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|
| Température d'auto-inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | : | |
| Viscosité, dynamique | : | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | 19.5 mm ² /s (40 °C) |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | Donnée non disponible |
| Point de sublimation | : | Donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Réactivité | : | Pas de dangers particuliers à signaler. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | : | Pas de conditions à remarquer spécialement. |
| Matières incompatibles | : | Pas de matières à signaler spécialement. |
| Produits de décomposition dangereux | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles. |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : | Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

Composants:

Huile minérale:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composé de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3,200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, femelle): 3,100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,002 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Huile minérale:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Composé de zinc:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Irritant pour les yeux.

Composants:

Huile minérale:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
BPL : oui

Composé de zinc:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Huile minérale:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Composé de zinc:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---|----------------------------------|
| Version 1.0 | Date de révision: 2021-10-19 | Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 2021- 10-19 | Date d'impression: 2021-10-20 |
|----------------|---------------------------------|---|----------------------------------|

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Huile minérale:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Huile minérale:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -
- Evaluation Pas toxique pour la reproduction

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Huile minérale:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

| | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | Remarques: Donnée non disponible |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | Remarques: Donnée non disponible |
| Toxicité pour les microorganismes | : | Remarques: Donnée non disponible |

Composants:

Huile minérale:

| | | |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui |

Composé de zinc:

| | | |
|----------------------------|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| | | Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CI50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0.8 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Huile minérale:

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Pas rapidement biodégradable
Biodégradation: 3 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

Composé de zinc:

Biodégradabilité : aérobique
Concentration: 10 mg/l
Résultat: Pas rapidement biodégradable
Biodégradation: 1.5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

Huile minérale:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 2

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

Composé de zinc:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.56 (22 °C)
pH: 5

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Huile minérale:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

Composé de zinc:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : Composé de zinc

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

| | | |
|------------------|---|---|
| ACGIH | : | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| CA AB OEL | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA | : | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps |
| CA AB OEL / TWA | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures |
| CA AB OEL / STEL | : | Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes |
| CA BC OEL / TWA | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée |

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2021-10-19

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des in-

SYNTENAL CD-50 EQ

| | | | |
|---------|-------------------|---|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: - | Date d'impression: |
| 1.0 | 2021-10-19 | Date de la première version publiée: 2021-10-19 | 2021-10-20 |

formations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.